

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 septembre 2018**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Annette RODIER  
Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Anthony SCHIARATURA - M. Jean-Claude HATIER - M. Pascal FERRARD

Absents - Excusés :

M. Thibault HEINTZ pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE  
Mme Thérèse LALOGÉ pouvoir à M Laurent ROUSSELOT  
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à Mme Annette RODIER  
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 21 septembre 2018

-----  
Début du conseil : 20 h 35

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Marlène CLÉMENT, Monsieur Anthony SCHIARATURA est désigné conseiller municipal. Bienvenue au sein du Conseil.

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant : vote de crédit.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Eau – assainissement : - approbation RPQS  
tarifs

2 - Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

3 - Personnel communal : nomination d'un adjoint technique stagiaire

3 - Location d'une cellule sur la "zone de la Barbeline"

4 - Annulation de titre exercices antérieurs

- Informations et questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 31 août 2018 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Monsieur HATIER interpelle le conseil sur :

- l'avis favorable donné sur la vente du terrain communal concernant l'implantation de chambres funéraires,
- sur le prix de la vente.

Monsieur le Maire lui explique qu'il n'est pas logique de refuser l'implantation d'une entreprise ou autre sur la commune, quelque soit son

enseigne, et que le coût de l'aménagement de ce terrain en lotissement serait bien plus élevé que la moins value occasionnée, alors que la réserve foncière à bâtir existe déjà.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à 12 voix et deux abstentions.

## **1 – EAU ASSAINISSEMENT – Approbation du RPQS et TARIFS** (délibérations n° 2018.09.27/01 - n° 2018.09.27/09/01-2 – n°2019.09.27/01-3)

### • **Approbation du RPQS :**

Les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et du service public de l'eau potable sont présentés aux membres du Conseil.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte lesdits rapports.

### • **Tarifs**

Une projection de tarifs avec différents taux d'augmentation est distribuée à chacun.

Monsieur le Maire explique que ceux-ci n'ont pas subi de modifications depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 (appliqués sur les consommations 2016/2017) et qu'il y a lieu d'anticiper l'impact des travaux (l'implantation de la station de traitement et la création de la station d'épuration) sur plusieurs années afin qu'à l'arrivée le m<sup>3</sup> d'eau n'explose pas.

La commission travaux s'étant réunie le 24 septembre a proposé d'appliquer une hausse de 5 % sur l'eau et l'assainissement (voir tableau ci-dessous) ainsi que sur toutes les prestations concernant ces deux sections.

EAU	2016/2017	2018 /2019 + 5 %	DIFFÉRENCE
de 0 à 200 m <sup>3</sup>	2,07	2,17	0,10
de 201 à 500 m <sup>3</sup>	2,01	2,11	0,10
de 501 et +	1,88	1,97	0,09
ASSAINISSEMENT	2016/2017	2018/2019	DIFFÉRENCE
de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,09	1,14	0,05
de 201 à 500 m <sup>3</sup>	0,98	1,03	0,05
de 501 et +	0,86	0,90	0,04

Après concertation et débat, les membres de conseil confirment le choix de ladite commission par 9 pour, 4 contre et 1 abstention.

## **2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE JUMELAGE** (délibération n° 2018.09.27/02)

Le bilan des animations organisées dans le cadre du centenaire est présenté par le comité de jumelage.

Il ressort un déficit de 2.956 ,57 € dont 1.409,90 € qui devaient être réglés par la commune (location verres, chapiteaux, toilettes). Il est bon de rappeler que l'association a pris en charge toutes les manifestations du centenaire qui se sont déroulées depuis janvier.

A l'unanimité, le conseil, décide d'allouer un montant de 3.000 € de subvention exceptionnelle.

### **3 – PERSONNEL COMMUNAL : nomination d'un adjoint technique**

**stagiaire** (délibération n° 2019.09.27/03)

Lors du conseil précédent, le conseil, à l'unanimité, a nommé un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe stagiaire. Or, ce poste n'existe plus dans la grille indiciaire.

A cet effet, Il y a lieu de modifier le libellé en adjoint technique stagiaire.

Les membres du Conseil, décident, à l'unanimité, de formuler la délibération avec cette nouvelle dénomination.

### **4 – LOCATION D'UNE CELLULE – zone de la Barbeline** (délibération n° 2018.09.27/04)

Monsieur DESVERNES revient sur la location de la cellule à Mr DAUSSY.

Il explique que les baux commerciaux sont établis pour une durée de 3 ans, 6 ans ou 9 ans et que ceux-ci sont rédigés par un notaire.

Mr Rousselot indique qu'un comptable agréé est en mesure de l'instruire.

Cette cellule sera donc un local commercial avec un bail de 3 ans : du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2020 avec un loyer mensuel de 400.00 € HT plus une provision sur charge de 50.00 € sans TVA.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 le loyer sera de 800.00 HT avec une provision sur charge de 50.00 € sans TVA.

Il est bien entendu que ces montants subiront les revalorisations légales.

A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord.

### **5 – ANNULATION DE TITRES – EXERCICES ANTÉRIEURS**

(délibération n° 2018.09.27/05)

Monsieur DESVERNES explique qu'en 2012, 2014, et 2016 des titres de recettes ont été émis pour le droit de place de camion d'outillage stationnant sur le champ de foire et qui n'ont pas été réglés.

Il s'agit d'une part, de la Société, mise en règlement judiciaire qui ne les a pas honorés et d'autre part, de la trésorerie qui a émis des doublons, pour un montant total de 200 €. Il y a donc lieu de les annuler.

Après concertation, le conseil, à l'unanimité, accepte cette annulation de titres.

### **6 - VOTE DE CRÉDIT – achat terrain M MAUBERT** (délibération n° 2018.09.27/06)

Afin de régulariser l'achat de terrain de Mr MAUBERT, rue Jules Ferry, il y a lieu d'inscrire un montant de 7.000 € au compte n° 2151 opération 438 par prélèvement au compte 020 dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires ci-dessus.

### **Informations et questions diverses**

- Madame Agnès JEANMICHEL commente avec professionnalisme le document de valorisation financière et fiscale de l'année 2017 reçu par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics distribué à chacun ;

- invitation aux élus aux portes ouvertes des maisons de services au public qui se déroulera à Darney le lundi 8 octobre à 18 h, dans leurs locaux 43, rue de la République ;

- demande de Mr GODARD de Romain aux Bois pour installer son camion ambulancier de vente de pizza le mercredi soir sur le champ de foire ;

- la déchetterie de Darney fermera ses portes pour travaux du jeudi 11 octobre au jeudi 13 décembre. Les déchetteries de Monthureux sur Saône, Bains les Bains et Dompierre seront à notre disposition ;

- remerciements de l'EFS pour la mise à disposition de la salle pour leur collecte ;
- remerciements reçus pour versement de subvention : MPT – Chorale - Anciens d'AFN ;
- Monsieur KONTOR notre référent ONF signale que les parcelles de résineux mis en vente n'ont pas trouvé preneur. Cette situation est due à la mise sur le marché d'une importante quantité d'épicéas scolytés à bas prix. Nos bois seront reproposés à la vente ultérieurement ;
- lecture du courrier adressé à Mr le maire et à son Conseil de Monsieur Dominique CHEVREUX qui nous informe qu'il souhaite construire une chambre funéraire et magasin sur son terrain situé route de Vittel dont il est propriétaire ;
- distribution à chacun du rapport de VÉRITAS concernant leur avis technique quant à la stabilité de l'ancien dispensaire. Ce document sera transmis à l'Assistance Technique Départementale pour étude et leurs conclusions seront données à la DRAC ;
- les travaux de la rue Jules Ferry étant terminés, la réception définitive a été réalisée en début de semaine ;
- la plaque signalétique du parking Lagarde est arrivée. A réfléchir quant à la pose, petite cérémonie ?
- mardi 16 octobre : présentation du projet détaillé de la station d'épuration ;
- les volets en bois en mauvais état des fenêtres du rez de chaussée du bâtiment principal ont été enlevés ;
- la rénovation des geôles du château sont en cours ;
- les travaux des HLM Le Hébain sont bien avancés ;
- lancement de la campagne de stérilisation des chats. Sur les quartiers HLM le Hébain et Grands Jardins ainsi que rue Saturnin Humblot et secteur de la rue de la Collégiale dans un premier temps. Tous les habitants vont être informés par un courrier qui va être distribué. Une deuxième campagne pourra être effectuée ultérieurement sur d'autres quartiers ;
- des travées du cimetière ont été aménagées pour un accès plus facile ;
- l'amélioration du système de chauffage de la MPT est commandée auprès des Ets Mathis et Philipp ;
- le recrutement d'un chef de projet pour l'opération revitalisation du bourg-centre se précise ;

Madame Agnès JEANMICHEL s'interroge sur le site du camping-piscine : le propriétaire va entreprendre le nettoyage des bâtiments, et actuellement un troupeau de mouton d'un agriculteur voisin y pâture.

Concernant les pigeons qui reviennent sur le toit du château et rue de la Collégiale : Monsieur BELGERI indique qu'il a repris contact avec Mr JOLY qui est déjà intervenu lors de la première campagne. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Darney, 27 septembre 2018

Le Maire,  
Y. DESVERNES

